

CHUBB®

Assurance accident pour les participants

Conçu pour :

Bénévoles de l'Église adventiste du septième jour

Souscrit par ACE American Insurance Company





Protection d'assurance pour vous et vos bénévoles

Pourquoi avez-vous besoin de ce programme d'assurance pour bénévoles ?

Les bénévoles donnent généreusement de leur temps à l'église. Ce faisant, ils peuvent être exposés à des risques qui ne sont pas nécessairement couverts par une assurance contre les accidents du travail ou une assurance de responsabilité civile générale. Si un accident survient au cours de leur bénévolat, faites ce que vous pouvez pour les aider afin qu'ils puissent bénéficier d'une protection d'assurance. Avec l'assurance accidents des participants de l'Église adventiste du septième jour pour les travailleurs bénévoles de Chubb, vos bénévoles se sentiront plus valorisés et sauront que leur temps et leur bien-être sont appréciés à leur juste valeur.

Principaux avantages

- Invalidité temporaire totale : indemnité hebdomadaire pendant 52 semaines au maximum si un accident corporel entraîne une invalidité qui se prolonge pendant au moins 14 jours.
- Les frais médicaux liés à un accident permettent de couvrir les frais de traitement d'une blessure accidentelle, y compris les frais dentaires, de kinésithérapie et d'orthopédie. La couverture est supérieure à celle de tous les autres régimes, sauf dans les États où une coordination des prestations est exigée.
- Prestations d'évacuation médicale et de rapatriement qui remboursent les frais de transport médical d'urgence couverts pour les volontaires blessés ou malades.
- La garantie perte de vie accidentelle s'applique si un accident entraîne l'une des pertes suivantes dans un délai d'un an à compter de la date de l'accident :

Perte accidentelle de:	% of Benefit Amount
Vie	100%
Parole et audition	
Parole et un de : Main, pied ou vue d'un œil	
Audition et un de : Main, pied ou vue d'un œil	
Les deux mains, les deux pieds ou la vue des deux yeux, ou une combinaison d'une main, d'un pied ou de la vue d'un œil	

Perte accidentelle de:	% of Benefit Amount
Une main ou un pied ou la vue d'un œil	50%
Parole ou audition	100%
Quadriplégie	75%
Paraplégie	50%
Hémiplégie	25%
Pouce et index de la même main	
Monoplégie	

Si un assuré subit plusieurs pertes à la suite d'un même accident, le montant de l'indemnité le plus élevé applicable aux pertes subies sera versé.

- Limite globale de l'assurance jusqu'à 500 000 \$ par accident.
- La couverture comprend le voyage aller-retour direct vers une mission de bénévolat et tout voyage accessoire au cours de la mission.
- Toutes les personnes d'une institution membre de l'Église adventiste du septième jour désignée sont éligibles, à condition qu'elles aient été dûment autorisées par le pasteur local, la personne employée par la conférence confessionnelle, le doyen de l'église locale ou un fonctionnaire ou administrateur reconnu de l'institution assurée.

Force de Chubb

En optant pour Chubb, vous faites confiance à l'un des assureurs les plus fiables du marché : Un assureur spécialisé dans les accidents et la santé qui bénéficie de l'expérience et de la solidité financière nécessaires pour offrir de nombreuses options, des couvertures étendues ainsi que des plafonds d'indemnisation élevé.

Exclusions

L'assurance ne s'applique pas aux accidents, aux lésions corporelles accidentelles ou aux pertes causées ou résultant, directement ou indirectement :

- Un assuré se trouvant dans un avion, entrant ou sortant d'un avion appartenant au souscripteur, loué ou exploité par lui ou pour son compte, ou exploité par un employé du souscripteur pour le compte de ce dernier. Cette exclusion ne s'applique pas aux avions loués qui sont affrétés pour des voyages uniques.
- Un assuré se trouvant dans un avion, y entrant ou en sortant alors qu'il agit ou s'entraîne en tant que pilote ou membre d'équipage. Cette disposition ne s'applique pas aux passagers qui assument temporairement les fonctions de pilote ou d'équipage dans une situation d'urgence mettant en danger la vie des passagers.
- Traumatisme émotionnel, maladie mentale ou physique, grossesse, accouchement ou fausse couche, infection bactérienne ou virale, dysfonctionnement corporel ou traitement médical ou chirurgical de l'assuré. Cette disposition ne s'applique pas à l'infection bactérienne d'un assuré causée par un accident ou par la consommation accidentelle d'une substance contaminée par des bactéries.
- Suicide, tentative de suicide ou blessure auto-infligée.
- Un assuré qui participe à une action militaire alors qu'il est en service actif au sein des forces armées d'un pays ou d'une autorité internationale établie. Toutefois, cette exclusion ne s'applique pas aux soixante (60) premiers jours consécutifs de service militaire actif au sein de forces armées d'un pays ou d'une autorité internationale établie.
- Une guerre déclarée ou non.

- Un assuré en état d'ébriété (tel que défini par les lois de la juridiction où l'accident survient) ou sous l'influence d'un narcotique ou d'une autre substance contrôlée, à moins qu'elle ne soit prise et utilisée conformément aux prescriptions d'un médecin.
- Tout événement survenant au cours de l'incarcération de l'assuré après sa condamnation.

L'assurance ne s'applique pas non plus aux accidents, aux lésions corporelles accidentelles et aux pertes survenues lorsque :

1. les États-Unis ont imposé des sanctions commerciales ou économiques interdisant l'assurance de tout accident ou dommage corporel accidentel ou ;
2. il existe une autre interdiction légale d'assurer un accident ou une lésion corporelle accidentelle

En outre, la garantie Frais médicaux en cas d'accident ne s'applique pas aux frais et aux services :

1. que l'assuré n'est pas tenu de payer ;
2. toute blessure donnant lieu à des indemnités d'accident du travail ou de maladie professionnelle ;
3. le traitement par une personne employée ou engagée par le souscripteur de la police ;
4. un traitement de nature éducative, expérimentale ou de recherche, ou qui ne constitue pas une pratique médicale acceptée ;
5. les frais et les services qui ne sont pas médicalement nécessaires ;
6. pour le traitement d'affections causées par des mouvements répétitifs ou des traumatismes cumulatifs et ne résultant pas d'une lésion corporelle accidentelle.

Couverture des accidents pour les bénévoles

Conception du régime pour les bénévoles

Prestations	16-65 ans	66-70 ans	Moins de 16 ans ou plus de 70 ans
Frais médicaux liés à un accident	50 000 \$	25 000 \$	10 000 \$
Période de prestations	52 semaines	52 semaines	52 semaines
Période de déclaration du sinistre	90 jours	90 jours	90 jours
Franchise	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Décès et mutilation accidentels	50 000 \$	25 000 \$	10 000 \$
Paralyse	Oui	Oui	Oui
Handicap total temporaire	Jusqu'à 475 \$/semaine, jusqu'à 14 jours de carence, 52 semaines		
Évacuation médicale et rapatriement	Montant maximum des prestations : illimité ; garantie d'admission à l'hôpital : 5 000 \$ maximum ; frais de voyage de la famille : 100 \$ maximum par jour pendant 5 jours maximum		

Contactez votre représentant de la gestion des comptes chez Adventist Risk Management pour demander une couverture ou si vous avez des questions sur la facturation ou les primes.

Chubb. Insured.SM

Les présentes informations offrent une brève description des caractéristiques importantes de ce régime d'assurance. Ce n'est pas un contrat d'assurance. Les prestations d'assurance sont souscrites par ACE American Insurance Company. La couverture peut ne pas être offerte dans tous les États et certains termes peuvent être différents dès lors que la loi l'exige.

Chubb NA est la division opérationnelle américaine de Chubb Group of Companies, dirigée par Chubb Ltd. (NYSE : CB). Les produits et services d'assurance sont fournis par les compagnies de souscription d'assurance de Chubb Insurance et non par la compagnie mère elle-même. Copyright 2024.

This document has been translated from its original English form. If there is any inconsistency between the translated version of the form and the English version that has a material impact on the coverage provided, the English version will govern.

Ce document a été traduit à partir du formulaire original anglais. En cas d'incohérence entre la version anglaise et la traduction du formulaire ayant un impact considérable sur la couverture de l'assurance, la version originale anglaise prévaudra.